2nd comité de pilotage annuel

28 avril 2026 – Fresnay sur Sarthe

Compte-rendu et Bilan annuel

Nom Prénom	Structure	Présent(e)	Excusé(e)
AMBOISE Paul	*ONF*		☑
BELLUAU Francis	*Président SIAEP Rouessé Fontaine*	☑	
BERDUCK Soléane	*Etudiante Lycée agricole de Sées*	☑	
BERTHOU Enora	*Chargée de mission au SMSA*		☑
BERTOLINO Olivier	*Vice-Président SMSA*	☑	
BISSON Anthony	*Chargé de mission SMBOS*	☑	
BLONDEL-AMOUR Lucas	*Chargé de mission PNRNM*	☑	
BUCHOU Joséphine	*SMBOS / SMSA*	☑	
CHEVREAU Johanic	*Chargée de mission PNRNM*		☑
DELARRE Corentin	*Etudiant Lycée agricole de Sées*	☑	
DELPIERRE Pascal	*Vice-président EPTB Sarthe / Président SMSA*	☑	
DODIER Jérome	*Chargé de mission ONF*	☑	
DESVAUX Simon	*PNR Normandie Maine (stagiaire)*	☑	
GACHELIN Jerome	*Directeur du SAEP Dollon Perche Vairais*	☑	
GAGNOT Philippe	*Président SMBOS*	☑	
GATELIER Sébastien	*Chargé de mission DDT 72*		☑
GOSNET Patrick	*Vice-Président SMBOS / SMSA*	☑	
GOURDON-TREGRET Clément	*Etudiant Lycée agricole de Sées*	☑	
LAMBERT Joseph	*Président SIDPEP*		☑
LAUNAY Adrien	*Chargé de mission Région Pays de la Loire*	☑	
LEDUCQ Léna	*Chargée de mission DRAAF*		☑
LEMASSON François-Guillaume	*Proviseur adjoint Agrocampus Germinière*	☑	
MARCHAL-APPLETON Justine	*Responsable service PNRNM*		☑
MEJBRI Sirine	*Chargée de mission Captages prio 72*	☑	
MOITET Tim	*Chargé de mission Captages prio 72*	☑	
MOUSSAY Christelle	*Vice présidente CLE Sam*		☑
OLLER Jeremie	*Chargé de mission CUA*	☑	
RAZAFIMBELO Julie	*Gestionnaire administrative EPTB Sarthe*	☑	
ROGER Agnès	*Chargée de mission AELB*	☑	
ROUSSEAU Elisabeth	*Professeure Agrocampus Germnière*	☑	
THOMAS Hélène	*Chargée de mission Le Mans Metropole*	☑	
TORCHET Roger	*Vice-président du SAEP Dollon Perche Vairais*	☑	
TOREAU Vincent	*Directeur EPTB Sarthe*	☑	
TRAN Vincent	*Chef du Service AELB*	☑	
WAWELET Lilo	*Etudiant Lycée agricole de Sées*	☑	

1. CADRE INSTITUTIONNEL ET ENJEUX DE L'AT EAU SARTHE MEDIANE

L'Accord de Territoire Eau (AT Eau) Sarthe Médiane 2025-2027 s'affirme comme l'instrument pivot de l'ingénierie territoriale pour la reconquête de la qualité des masses d'eau, des ressources en eau potable et des milieux aquatiques sur son périmètre. Ce dispositif contractuel, fondé sur une synergie inter-institutionnelle entre l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB), la Région Pays de la Loire et les maîtres d'ouvrage locaux, s'inscrit en cohérence avec les orientations des SAGE Sarthe Amont, Huisne et Sarthe Aval, sous l'égide stratégique de l'EPTB Sarthe. Le Comité de Pilotage (COPIL) réuni à Fresnay-sur-Sarthe le 28 avril 2026, sous la présidence de M. Delpierre, a permis de valider l'état d'avancement opérationnel au bout d'un an.

Objectifs du COPIL du 28 avril 2026 :

1. **Cadrage :** Rappel du contexte réglementaire et des objectifs de pilotage.
2. **Reporting :** Présentation des actions par les porteurs de projet (SMSA et CUA).
3. **Validation :** Approbation du bilan annuel 2025-2026.
4. **Consensus :** Validation du constat partagé sur la mise en œuvre.
5. **Prospective :** Définition du calendrier et des trajectoires budgétaires 2026-2027.

Cette mission de suivi annuel constitue le levier d'ajustement indispensable pour garantir l'adéquation entre les ambitions initiales et les réalités foncières, permettant ainsi une réallocation agile des ressources financières. Cette rigueur évaluative assure la solidité de la trajectoire territoriale présentée ci-après.

2. PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DES ACTIONS

2.1 Actions de restauration des milieux aquatiques

Les actions portées par les différents maîtres d'ouvrage ont permis d'engager une dynamique opérationnelle sur plusieurs secteurs, notamment :

- la préparation et la réalisation de travaux de restauration hydromorphologique,
- la conduite d'études préalables (effacement d'ouvrages, diagnostics de cours d'eau),
- la mise en œuvre de projets de continuité écologique.

Concernant le Syndicat Mixte Sarthe amont :

En plus des actions prévues à l'accord qui sont en cours ou en phase de démarrer (travaux morphologie sur le Chaumard et étude suppression d'un plan d'eau sur le Lombron), il est fait état d'une étude sollicitée par la Préfecture de la Sarthe et les acteurs locaux sur le barrage de la Guierche. Les vannages de ce dernier ayant été retirées pour cause de dangers, le SMSA a pour objectif d'identifier les usages en amont du barrage et de proposer divers scénarios pour répondre au mieux à l'ensemble des enjeux.
L'AELB a donné un accord de principe pour le financement de cette étude et la Région des Pays de la Loire indique pouvoir se positionner lorsqu'elle disposera d'éléments financiers plus précis.

Forces et réussites :

- intégration de 0.5 ETP (Joséphine BUCHOU) pour renforcer le volet technique du SMSA
- Mobilisation des élus sur les territoires où il est prévu de stravaux

Difficultés rencontrées et solutions envisagées :

- Mobilisation compliquée des riverains

Constat de mise en œuvre du porteur de projet : Satisfaisante, malgré les retards émanant d'un accord qui a mis du temps à être totalement finalisé (fin 2025)

Vincent TRAN (AELB) indique que le constant partagé sollicité par l'AELB est un constat global des actions de l'accord et non normalement un constat par porteur de projet.

Concernant la Communauté Urbaine d'Alençon :

Les actions menées par la CUA en 2025 ont principalement concerné (pour la partie ligérienne) les travaux d'arasement et de restauration morphologiques du barrage de Roullée et d'un cours d'eau à proximité (les Livrées).
Aucun des travaux validés au sein de l'ATeau Sarthe médiane :

- Réalisation de Zones humides tampons Artificielles sur le Sarthon sarthois
- Effacement des petits ouvrages gênant les continuités écologiques sur le Sarthon sarthois
- Et restauration du lit et travaux de continuités écologiques sur le Gesnes

Pour un montant total de 380 000 € ne sera réalisé, faute d'accord des riverains.

La CUA propose de réorienter ces montants vers une restauration de l'amont des « Livrées » où il n'y a pas eu de travaux et éventuellement l'étude de travaux de continuité sur le barrage d'Aché

Adrien LAUNAY de la Région des Pays de la Loire indique que les démarches d'opportunités ne sont pas adaptées à la politique de financement régional. AELB et Région souhaitent disposer de davantage d'éléments qu'ils devront confronter à leurs politiques pour émettre un accord de financement.

Une rencontre entre la CUA (agents et élus en charge des dossiers), l'AELB, la Région des Pays de la Loire et l'EPTB Sarthe va être organisée dans les prochaines semaines.

Constat de mise en œuvre du porteur de projet : modérée, liée à l'absence d'accord des riverains

Concernant le Syndicat Mixte du Bassin de l'Orne Saosnoise :

Plusieurs travaux de restauration morphologique et/ou de continuités écologiques ont eu lieu sur la Malherbe à Courgains, le Rutin à St Longis et Aillières Beauvoir et le tripoulin à Terrehault comme prévu au sein de l'Ateau. Il est projeté d'engager prochainement un diagnostic de la Gandelée pour répondre aux enjeux qualitatifs.

Il est à noter la suppression du projet d'arasement du seuil du moulin de la Louvresse sur l'Orne saosnoise à St Cosmes en vairais, étant donné que ce dernier est désormais en ouverture permanente et qu'il permet ainsi de répondre aux enjeux de continuités sans nécessairement faire des travaux.

L'AELB et la Région actent la suppression du projet d'arasement du moulin de la Louvresse au sein de l'ATeau Sarthe médiane

Forces et réussites :

- intégration de 0.5 ETP (Joséphine BUCHOU) pour renforcer le volet technique du SMBOS

Difficultés rencontrées et solutions envisagées :

- Mobilisation compliquée des riverains, principalement liée au fonctionnement des drainages agricoles et les souhaits des riverains et élus de curer les cours d'eau

Constat de mise en œuvre du porteur de projet : Modérée, liés principalement aux manques de mobilisations

Concernant Le Mans Métropole :

Les travaux réalisés sur le Chaumard concernent particulièrement des enjeux inondations, bien que le Mans Métropole ait souhaité mettre en œuvre des restaurations morphologiques afin de contribuer à l'amélioration du cours d'eau. Le Mans métropole indique que les prochains travaux sur ce cours d'eau seront réalisés par le SMSA qui dispose de la compétence GEMA.

Forces et réussites :

- I 'ensemble des travaux prévus ont été réalisés

Difficultés rencontrées et solutions envisagées :

- Des reprises ont été nécessaires afin de protéger les habitations. Une restauration morphologique de l'amont serait une réelle plus-value pour davantage réduire le risque inondation.

Constat de mise en œuvre du porteur de projet : Satisfaisante

Concernant le PNR Normandie Maine :

Sous réserve de l'obtention de la demande de financement complémentaire faite en début d'année 2026 auprès de la commune de Pezé le Robert et de la fondation du patrimoine, il est prévu de maintenir les projets de travaux inscrits au sein de l'ATeau Sarthe médiane.
En conservant l'enveloppe initial, il sera éventuellement envisagé la création d'une mare.

L'AELB fait part du financement mobilisé, qui est de 70 % la concernant. La région des Pays de la Loire ne finance pas cette action. Il reste donc un autofinancement de 30 % à mobiliser.

Constat de mise en œuvre du porteur de projet : Modérée, liés à la recherche de financements complémentaires

Concernant l'ONF et le PNRNM :

Il est à noter sur ce projet une modification de la maitrise d'ouvrage, puisque l'ATeau Sarthe médiane identifie le PNRNM comme porteur de projet alors qu'il s'agit de l'ONF et que le PNRNM vient en soutien technique et administratif à l'ONF. Il existe également un appui du SMSA et une prestation du Lycée professionnel agricole de Sées concernant le suivi des indicateurs.

Le coût total du projet, comprenant les travaux de remplacement des ouvrages et de réfection de voirie, la réalisation des indices abondance truite réalisée par le BE Fish Pass et la caractérisation du cours d'eau via les indicateurs réalisée par le lycée professionnel agricole de Sées, s'élève à 101 862 € TTC.

L'AELB et la Région actent la modification de maitrise d'ouvrage et l'intégration de la prestation du lycée professionnel agricole de Sées (3 827 € TTC) au sein du projet.

Forces et réussites :

- Prestataires sélectionnés pour toutes les phases du projet
- Intégration de la caractérisation du cours d'eau via un projet tutoré avec les étudiants de BTS GPN
- Intégration au sein du Life Revers'eau comme projet pilote

Difficultés rencontrées et solutions envisagées :

- Clarification de la maitrise d'ouvrage du projet

Constat de mise en œuvre du porteur de projet : Satisfaisante avec une très bonne mobilisation de l'ensemble des acteurs

2.2 Action de sensibilisation

Concernant l'agrocampus la Germinière :

Des actions de sensibilisation et d'accompagnement vont être lancées, pour faire suite aux actions menées dans le précédent CTeau :

- démarches pédagogiques (chantiers écoles, séjours thématiques),
- accompagnement des exploitations agricoles, notamment via l'acquisition de 2 sondes capacitives complémentaires à la première acquise via la CTeau
- actions de communication et d'animation territoriale.

Il est également prévu :

- Une étude d'aménagement et de réhabilitation de la zone humide et de la mare situées sur l'exploitation « La Germinière »
- Un Début du diagnostic sur l'économie d'eau possible sur l'exploitation.

Seule la Région participe à hauteur de 50 % à ce projet. Il est souhaité par le chargé de mission de la Région des Pays de la Loire de faire le lien avec ses collègues en charge des bâtiments des lycées. Une rencontre sera éventuellement réalisée entre les services de la Région, l'établissement et l'EPTB Sarthe si les agents de la Région l'estime nécessaire.

Forces et réussites :

- Motivation forte de l'administration de l'établissement et des équipes pédagogiques
- Un intérêt important et croissant des élèves

Difficultés rencontrées et solutions envisagées :

- Une connaissance récente (mars 2026) de l'intégration du projet de l'agrocampus au sein de l'ATeau, ayant retardé les démarches
- Des indicateurs à spécifier, en adéquation avec le projet

Constat de mise en œuvre du porteur de projet : Modérée, du fait du retard dans le lancement du projet mais compensé par une forte motivation des parties prenantes.

2.3 Synthèse des actions menées sur les captages prioritaires

Les captages destinés à l'alimentation en eau potable (AEP) intégrant l'ATeau Sarthe médiane sont répartis sur plusieurs communes du département de la Sarthe (dont plusieurs sont en dehors du périmètre de l'accord) et s'inscrivent dans des territoires à dominante agricole, caractérisés par des systèmes de grandes cultures et d'élevage.
Les captages concernés sont :

- *La Fleurière (Saint-Rémy-des-Monts),*
- *Pentvert (Saosnes),*
- *Les Basses Vallées (Domfront-en-Champagne),*
- *La Vétillerie (Beaufay),*
- *Le Theil et La Touche (Chantenay-Villedieu),*
- *Champ Charron (Vibraye),*
- *Les Petites Ganches (Saint-Maixent),*
- *Les Moutonnières (Rouessé-Fontaine).*

Les surfaces concernées (ZPAAC – zone de protection de l'aire d'alimentation de captage) varient de 257 ha à plus de 2 700 ha selon les captages.

Qualité de l'eau brute en 2025

L'analyse de la qualité de l'eau brute met en évidence une situation contrastée. Plusieurs captages présentent des concentrations élevées en nitrates, en particulier celui de Pentvert, qui se rapproche du seuil réglementaire applicable à l'eau brute. D'autres captages affichent des niveaux intermédiaires, tandis que certains restent à des concentrations plus modérées.
La présence de pesticides et de leurs métabolites est par ailleurs confirmée sur plusieurs sites, avec des dépassements ponctuels des seuils pour la somme des substances. Ces résultats traduisent la persistance de pressions diffuses d'origine agricole sur la ressource en eau.

Mise en œuvre du programme d'actions

Le programme d'actions conduit en 2025 repose sur plusieurs axes : sensibilisation des acteurs, amélioration des connaissances, accompagnement des exploitations agricoles, mobilisation d'outils économiques et suivi des pratiques.
Dans ce cadre, 37 accompagnements individuels et 15 actions collectives ont été réalisés, traduisant une dynamique d'intervention sur le terrain.

État d'avancement des objectifs

L'évaluation des objectifs met en évidence des résultats contrastés. Des avancées sont constatées, notamment en matière de contractualisation de mesures agro-environnementales et de lancement d'études structurantes (PSE (paiements pour services environnementaux), délimitation des aires d'alimentation, ruissellement).
Toutefois, certains indicateurs apparaissent en retrait, en particulier la diminution des surfaces en agriculture biologique (due à la transmission d'une exploitation vers du conventionnel). Par ailleurs, la structuration d'une stratégie foncière progresse, avec les premières actions engagées.

Forces et réussites :

- bonne mobilisation des acteurs institutionnels
- amélioration des connaissances techniques, notamment en matière hydrogéologique.
- Amélioration de la structuration de l'animation territoriale (comité technique par captage et animateur dédié) constitue également un point positif.

Difficultés rencontrées et solutions envisagées :

- Mobilisation collective des agriculteurs encore insuffisante.
- Contraintes techniques et économiques freinent certaines évolutions de pratiques.

Afin de renforcer l'efficacité du programme, plusieurs pistes ont été identifiées : amélioration de l'exigence vis-à-vis des prestataires, approfondissement des connaissances, renforcement des synergies territoriales et développement de leviers économiques plus incitatifs.

Constat de mise en œuvre du porteur de projet : À l'issue des échanges, le comité de pilotage dédié aux captages prioritaires du 30 janvier 2026 a estimé que la dynamique du programme est jugée **globalement modérée**, argumentée par un avancement satisfaisant de plusieurs actions avec néanmoins la nécessité de réaliser des ajustements pour atteindre les objectifs fixés.

3. BILAN ANNUEL 2025

3-1. Bilans financiers :

Les indicateurs de suivi financier traduisent une progression des actions engagées ainsi qu'une montée en charge progressive du dispositif, amorcée à partir de la fin de l'année 2025 et se poursuivant début 2026. Toutefois, les bilans financiers présentés par les partenaires, à savoir l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Pays de la Loire, demeurent en deçà des prévisions initiales. Ce décalage s'explique principalement par le calendrier tardif de validation des accords de financement, intervenu en septembre 2025 pour l'Agence de l'eau et en fin d'année pour la Région, ce qui a retardé le lancement de certaines actions conditionnées à la sécurisation des financements.

Par ailleurs, le caractère volontaire des démarches engagées constitue un facteur limitant, la mobilisation des riverains n'étant pas systématiquement suffisante, en particulier pour les projets d'envergure.
Enfin, l'écart observé entre les niveaux d'engagement financier des deux partenaires s'explique notamment par la prise en charge, par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, des actions d'animation et de fonctionnement, mobilisées de manière récurrente et dès le démarrage du programme.

Indicateurs Financiers AELB									
		Prévisionnel				Engagé			
Indicateurs		Total	2025	2026	2027	Total	2025	2026	2027
Consommation annuelle de l'enveloppe financière de l'Agence de l'Eau		3 334 375	953 930	1 225 195	1 155 650		708 326 € 74,25 %		
Taux de réalisation par maître d'ouvrage	Groupement des PRPDE	627 540	169 130	247 705*	210 705	109 749 (17.5%)	109 749 € 65 %	/	/
	SMSA	660 000	190 000	245 000	225 000		96 565 € 50,8 %	145 871 € - %	
	CUA	1 091 570	413 000	204 000	474 570		413 142 € 100 %	149 000€	
	SMBOS	803 665	149 300	423 490	230 875		79 370 € 53,2 %	106 339 € - %	
	LMM								
	PNRNM	18 000	18 000	0	0		0		
	ONF/ PNRNM	105 100	5000	95 100	5000		0		
	Agrocampus								
	EPTBS	28 500	9 500	9 500	9 500		9 500 € 100%		

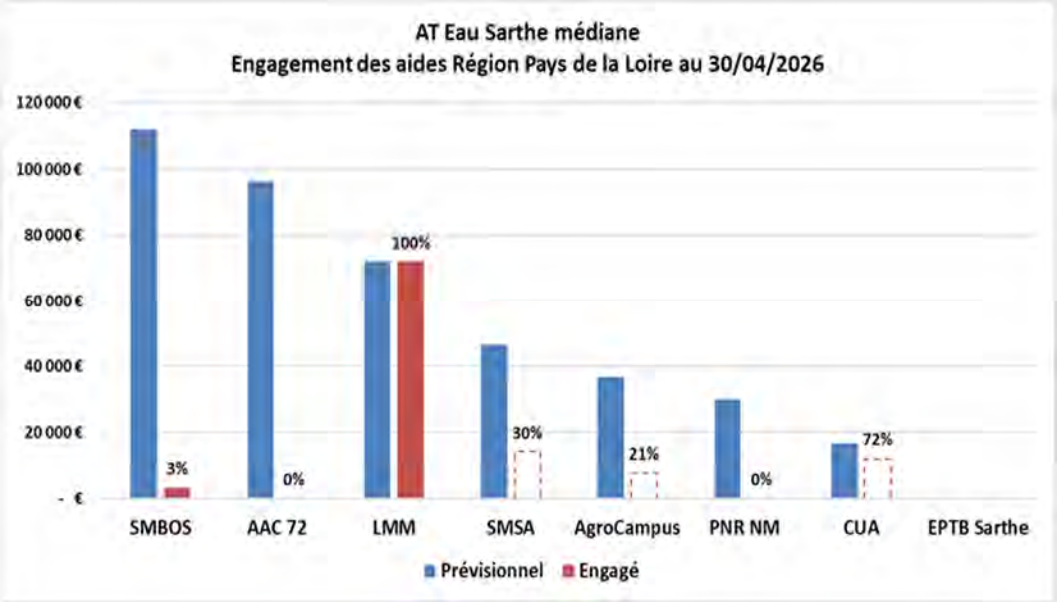

3-2. Bilans techniques (indicateurs annuels) :

Thématique Milieux aquatiques								
	Prévisionnel				Réalisé / en cours			
Indicateurs	Total	2025	2026	2027	Total	2025	2026	2027
Linéaire de cours d'eau restauré (ml)	*6 900*	*0*	4 400	2 500	**0**	**3570 ml**		
Nombre d'ouvrages rendus franchissables	10	0	1	10	**0**	**6**		
Superficie de zones humides restaurées (ha)	1,8	0	0	1,8	**0**	**0**		

D'un point de vue technique, l'ATeau Sarthe médiane sur la thématique Milieux aquatique pour l'année 2025 répond déjà quasiment aux objectifs prévus pour 2026.

Thématique Pollutions diffuses – Captages AEP								
	Prévisionnel				Réalisé / en cours			
Indicateurs	Total	2025	2026	2027	Total	2025	2026	2027
Nombre d'accompagnement individuel	*37*	*13*	13	11	11	11		
Nombre d'accompagnement collectif	15	5	5	5	4	4		
Maintien des 63,72 ha en AB	63.72 ha				62,25 ha			
Contractualisation de 6,33 ha en MAEc	6,33 ha				39,08 ha			
PSE à créer sur les captages du Nord Sarthe	En attente étude PSE				/			
km de haies implantés	Non défini - En attente résultat étude Enjeu ruissellement				/			
Achat ou échange de parcelles avec BRE (bail réel environnemental)	Stratégie foncière active avec mise en place de BRE				1 syndicat sur 7 avec une veille foncière active 7,21 ha			

D'un point de vue technique, l'ATeau Sarthe médiane sur la thématique pollutions diffuses pour l'année 2025 répond à plus de 60 % voire plus de 80 % des objectifs annuels fixés, sur lesquels les porteurs de projets s'engagent à répondre à au moins 60 %.

3-3. Conclusion du bilan annuel 2025 de l'ATeau Sarthe médiane :

En 2025, la mise en œuvre de l'ATeau Sarthe médiane confirme une dynamique globalement engagée mais encore hétérogène selon les territoires et les maîtres d'ouvrage.

Sur le volet milieux aquatiques, les actions de restauration hydromorphologique et de continuité écologique progressent de manière significative, avec des réalisations concrètes déjà proches des objectifs 2026.
La mobilisation des acteurs techniques et l'intégration de moyens humains supplémentaires ont permis de renforcer la capacité opérationnelle, malgré des retards liés à la finalisation tardive de l'accord.
Cependant, la mobilisation foncière et l'adhésion des riverains demeurent des facteurs limitants récurrents, impactant certains projets structurants.
Sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Alençon (CUA), les résultats sont aujourd'hui contrastés par rapport au projet de l'ATeau, faute d'accord local.
Le PNR Normandie-Maine et l'ONF illustrent une dynamique à priori plus favorable, marquée par une bonne structuration des partenariats et une forte implication des acteurs, sous condition de rapidement mettre à jour le portage du projet auprès des financeurs.

Concernant les captages prioritaires, les actions engagées traduisent une animation effective mais des résultats encore fragiles face aux pressions agricoles persistantes sur la qualité de l'eau.
Les indicateurs montrent néanmoins une montée en puissance de l'accompagnement des exploitations et des démarches collectives.

Sur le plan financier, la consommation des enveloppes reste inférieure aux prévisions, principalement en raison des délais de validation et du démarrage progressif des opérations.

Sur le plan technique, les indicateurs de suivi sont tous au vert, démontrant une réelle adéquation entre les objectifs globaux fixés au sein de l'ATeau et son opérationnalité.
Globalement, l'ATeau Sarthe médiane atteint un niveau de réalisation technique satisfaisant à modéré, avec des avancées notables mais encore dépendantes de la levée de freins opérationnels et sociaux.

L'année 2025 constitue ainsi une phase de consolidation et d'ajustement, préparant une montée en charge plus significative des actions à partir de 2026.

4. CONSTAT PARTAGÉ 2025

Constat partage du copil Sarthe	2025	*Appréciation de la mise en œuvre :*
	SMSA	SATISFAISANTE
	CUA	MODÉRÉE
	SMBOS	MODÉRÉE
	LMM	SATISFAISANTE
	PNRNM	MODÉRÉE
	ONF/ PNRNM	SATISFAISANTE
	Agrocampus	MODÉRÉE
	PRPDE	MODÉRÉE

À l'issue des présentations et des échanges, les membres du comité de pilotage ont procédé à l'évaluation de la mise en œuvre du programme pour l'année 2025.

Le niveau de mise en œuvre du contrat est qualifié de :

MODÉRÉ

Ce constat s'appuie sur les éléments suivants :

- un démarrage opérationnel tardif de l'accord (fin d'année 2025),
- une phase d'appropriation du dispositif par les différents acteurs,
- des avancées réelles mais encore hétérogènes selon les actions,
- la nécessité d'améliorer la coordination et le suivi des indicateurs.

Le comité souligne que, malgré ces limites, la dynamique engagée est positive et structurante.

5. CALENDRIER ET PERSPECTIVES

Les prochaines échéances sont les suivantes :
Début 2027 : 3ème COPIL de l'Ateau Sarthe médiane – Bilan 2026
Mi 2027 : Révision de la stratégie Sarthe médiane et approches des potentiels porteurs de Projets par structures coordinatrices PUIS dépôt des fiches actions des porteurs de projets de l'Ateau 2028-2030
Fin 2027 – début 2028 : 4ème COPIL de l'Ateau Sarthe médiane Bilan 2027 + Bilan des 6 années (CT et Ateau) Signature de l'Ateau 2028-2030 Sarthe médiane